

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2005

☛ CONVENTION FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES (FOL)

Cette convention biennale entre la FOL et la commune permet aux enfants des classes maternelles et élémentaires de participer à divers spectacles de qualité.

La participation financière de la Commune s'élèvera à 3,40 € par enfant pour l'année scolaire 2006/2007 et à 3,60 € pour 2007/2008.

Le Conseil décide de renouveler cette convention pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2008.

☛ TARIFS 2006 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur proposition de la Commission finances et considérant que ces tarifs étaient inchangés depuis 3 ans, le Conseil municipal décide :

- ➔ d'augmenter de 5% le montant de la Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.) ; ainsi, par exemple, pour une maison individuelle le montant de la P.R.E. passe de 3 000 à 3 150 €
- ➔ de porter de 40 à 42 € le montant de la part fixe de la redevance annuelle.

☛ RAPPORT 2005 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (C.L.E.C.T.)

Nicole CABASSOT, déléguée communale au sein de cette commission de la C2A, présente le rapport annuel au Conseil qui décide de l'approuver.

☛ ATTRIBUTION DE MARCHES

➔ Programme assainissement Route de Saint-Juéry : Mission Sécurité, Protection, Santé (S.P.S.)

Le Conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise SARL CONSEIL COORDINATION, pour un montant H.T. de 5 300 €

➔ Aménagement du carrefour du Vialar

4 entreprises ont fait une offre, l'entreprise CARCELLER, avec une proposition à 22 088,92 € T.T.C. + 1 000 € H.T. de frais de géomètre (éventuels), est retenue.

☛ DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT (D.G.E.) 2006

Monsieur le Maire propose au Conseil d'effectuer la demande de D.G.E. 2006 pour un projet de rénovation des menuiseries (fenêtres et volets) de la mairie et de la cantine-garderie. Un devis est demandé.

☛ INDEMNITES DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Le Conseil donne son accord sur le montant de l'indemnité de base fixé à 168,13 € par mois pour l'année 2005 et les majorations éventuelles selon la situation familiale (Décret n° 83-367 du 2 mai 1983).

☛ ASSAINISSEMENT

➔ Programme Route de Saint-Juéry

Comme suite à la délibération prise en Conseil du 23 novembre 2005, Monsieur le Maire expose que le montant prévisionnel des travaux ayant été affiné à l'issue d'une étude topographique, il convient de mettre en conformité les demandes de subvention avec les chiffres définitifs désormais connus.

Le Conseil approuve la mise à jour du projet, décide de solliciter les subventions auprès du Conseil Général (pour 105 132,75 €) et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (pour 101 287,13 €) et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

☛ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Reversement à l'Association Loisirs Créatifs Cunacois des montants de droit de place encaissés lors du marché de Noël.

Le Conseil donne un avis favorable.

➡ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE (S.I.A.H.) DU DADOU

La commune de Cunac étant adhérente au S.I.A.H. du Dadou, le Conseil est appelé à se prononcer sur la demande d'adhésion à ce syndicat formulée par la commune de Roquecourbe pour son alimentation en eau.

Le Conseil donne un avis favorable.

➡ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Projet C2A "Chemins de randonnée et découverte du patrimoine local"**

Thérèse BEAUCOURT est désignée en tant qu'élue communale référente.

➔ **Recensement général 2006**

Les 3 agents recenseurs ont été recrutés et seront formés début janvier.

➔ **Transformation du P.O.S. en P.L.U.**

Le dossier est en cours et plusieurs réunions ont déjà eu lieu.

➔ **Ecole**

Au vu des effectifs actuels et des projections réalisées, il n'est pas prévu de 6^{ème} classe pour la rentrée 2006. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a adressé à l'Inspection académique avec tous les éléments permettant de faire une approche des effectifs pour les rentrées à venir.